

MAISON DE L'INNOVATION ET DU PARTAGE

La Maison de l'innovation et du partage (MIP) accueille les associations pour les accompagner dans leurs démarches et leur organisation, en lien avec l'[OMS](#). Elle y reçoit aussi les administrés pour les renseigner sur le tissu associatif et pour leur mettre à disposition des salles municipales.

Labellisée Espace public numérique et Espace régional internet citoyen, elle héberge le dispositif de médiation numérique Imédias qui accompagne les usagers pour leurs démarches en ligne et propose des ateliers de sensibilisation au numérique, des stages, des conseils et des conférences-débats.

ACCUEIL DES ASSOCIATIONS

Le personnel de la Maison de l'innovation et du partage (MIP) accueille les associations sur rendez-vous aux horaires d'ouverture.

Inscription à la Maison de l'innovation et du partage

L'inscription d'une association à la MIP est gratuite. Elle lui permet de bénéficier de certains avantages :

- réserver une salle,
- organiser des événements,
- obtenir une boîte postale à la MIP,
- paraître dans l'annuaire des associations,
- intégrer le protocole d'envoi de la mairie pour être informé des réunions et événements majeurs.

Pièces à fournir pour l'inscription

- Le récépissé d'enregistrement à la sous-préfecture ;
- Les statuts ;
- La composition du bureau ;
- Les coordonnées du président et du secrétaire ou trésorier ;
- L'assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant les membres de l'association.

AIDE AUX DÉMARCHES POUR LES ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

C'est à la MIP que se font les démarches de demande de location de salles municipales, d'organisation d'événements sur la voie publique ainsi que de supports de communication. Chaque demande doit être déposée trois mois minimum avant la date de la manifestation.

Location de salles municipales

→ [Demande de location de salles municipales](#)

Organisation d'événements

→ [Demande d'organisation d'événements](#)

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Lieu de rencontre et de réunion, la MIP est aussi un espace communal d'information et de formation à tous les usages numériques, ouvert à tous les Miramasséens.

Elle est labellisée **Espace public numérique (EPN)** par l'État et **Espace régional internet citoyen (ERIC)** par la [Région Sud](#). Elle propose des ateliers, des stages, des conseils et accompagnements, des conférences-débats, gratuits et dispensés par des partenaires professionnels territoriaux.

Elle est principalement animée par l'équipe d'**Imédias**, dispositif numérique intercommunal qui dispose d'une expérience de médiation en nouvelles technologies de plus de dix ans sur le terrain et propose un programme d'accompagnement complet pour tous les besoins, toutes les envies et tous les niveaux.

Accompagnement individuel, en accès libre ou sur rendez-vous

Un programme qui peut s'adapter aux besoins de chaque citoyen, notamment pour mieux rechercher un emploi :

Accès wifi autonome, initiation internet et multimédia, recherche d'emploi sur internet, réseaux socioprofessionnels, démarches administratives en ligne ou de vie quotidienne, télétravail et téléformation, familiarisation avec les outils et usages mobiles (smartphones, tablettes, liseuses, applications) ou les objets connectés, aide aux associations, conseil CNIL...

En savoir plus

Maison de l'innovation et du partage

Adresse : 11, rue Albert-Camus

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Imédias

Adresse : 11, rue Albert-Camus

Tél : 04 90 50 39 85 / 07 77 72 53 81

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h - 13h30 à 17h30

Courriel : mail2022@aol.com